

## Procès verbal du conseil communautaire du 10 mars 2016

---

Lieu : BLETTERANS

Heure : 20H30

Convocation: 03/03/2016

Nombre de délégués en exercice : 52 Présents : 44 Votants : 46	L'an deux mille seize, le dix mars à 20h30, Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Tourniole à Bletterans sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MAITRE, Président.
--	---

### DELEGUES PRESENTS (ayant voix délibérative) :

ARLAY : Christian BRUCHON, Jean-Louis VAUCHEZ ayant reçu pouvoir de Jean Luc URIET,

BLETTERANS : Christine PETITJEAN, Stéphane LAMBERGER ayant reçu pouvoir de François PERRODIN, Sylvie LEBRUN, Dominique MEAN,

BOIS DE GAND :

CHAMPROUGIER : Hervé GIMARET,

CHAPELLE VOLAND : Jacques ROBELEY, Sylvie BONNIN

CHAUMERGY : Gilles TSCHANZ

CHENE SEC :

CHEMENOT : Serge GREVY

COMMENAILLES : Jean Louis MAITRE, Nicole BURON, Bruno GUICHARD,

COSGES : Nicolas BEGUIOT, suppléant

DESNES : Renaud ROZAIN, suppléant

FONTAINEBRUX : Michel CHALUMEAU

FOULENAY : Michel CANNAZZARO,

FRANCHEVILLE : Patrice BONNOT,

FROIDEVILLE : Alain PERNOT

LA CHASSAGNE : Jean-Louis TROSSAT

LA CHARME :

LA CHAUX EN BRESSE : Daniel BERNARD,

LARNAUD : Philippe ANTOINE, Jean-Claude FAUVEY

LES DEUX FAYS : Jacques THIEBAUT, suppléant

LES REPOTS :

LOMBARD : Sylvie FAUDOT,

LE VILLEY : Michelle CHATELAIN,

MANTRY: René JEUNE,

NANCE: Bernard LONJARRET, Eric MONNIER

QUINTIGNY : Yves MOINE

RECANOZ : Dominique LADAM, suppléant

RELANS :

RUFFEY S/ SEILLE : Evelyne PETIT , Daniel URBAIN,

RYE : Françoise ARNAUD, suppléante

SELLIERES: Bernard JOLY, Suzanne CARE-BUISSON, Jocelyne KOENIG

SERGENAUX : Jean BACHELEY

SERGENON : Mathilde CYROT LALUBIN

TOULOUSE LE CHATEAU: Marie Paule PONTHEUX

VERS SOUS SELLIERES :

VILLEVIEUX : Jean-Paul GAUTHIER, Jean-Louis MAGNIN

VINCENT : Arlette SAUGET

ABSENTS NON REPRESENTES : Emmanuel MURADORE, Pierre CHANOIS, Luc LE Didier  
JOUVENCEAU, Robert BAILY, Jean Louis BRULEBOIS.

Secrétaire de séance : Jocelyne KOENIG

---

Le Président accueille les participants et les remercie de leur présence. Il remercie la municipalité de Bletterans de les accueillir dans sa commune. Le Président explique le déroulé de la séance.

### **1. Approbation des procès verbaux des séances précédentes**

Le Conseil approuve à l'unanimité les PV des séances du 10 décembre 2015 et du 28 janvier 2016.

### **2. Présentation générale de la construction du budget**

Le Président explique que le budget est le fruit du travail des commissions thématiques, de la Commission Finances et du Bureau. Depuis le débat d'orientation budgétaire, des arbitrages ont été réalisés, en ajustant les crédits de fonctionnement et en réduisant certains postes d'investissement.

Le Président explique que le budget général est présenté en déséquilibre et que pour compenser il sera proposé au conseil d'augmenter les taux d'imposition.

### **3. Approbation des comptes administratifs**

Les budgets primitifs et le réalisé 2015 sont présentés (voir documents joints).

Les explications suivantes sont données par budget :

*Voirie*

Au compte 13, il s'agit d'une rectification de compte. Il s'agit donc d'une opération d'ordre qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

En recettes d'investissement, les subventions de l'Etat, du Conseil départemental de Saône et Loire sont à percevoir en 2016.

*Bâtiments Relais*

Au compte 16 – il s'agit d'un refinancement de prêt qui se retrouve en dépense et en recettes.

*Accueil de loisirs*

Il existe un décalage pour l'encaissement des recettes, notamment car nous n'avons pas facturé la totalité des charges à la commune de Bletterans pour la mise à disposition du bâtiment et des agents.

*RAMI*

Il est noté qu'il y a des écarts importants entre le prévisionnel et le réalisé pour les budgets RAMI et ALSH entre le CA 2015 et le BP 2016. Il est répondu qu'il vaut mieux comparer les deux budgets prévisionnels plutôt que le réalisé et le prévisionnel, qui sont deux choses très différentes. Au niveau des charges de personnel, l'année 2015 n'est pas significative. Il y a eu des mouvements de personnel qui ont impacté le service.

Proposition de délibération 8/16

Vu l'exposé des budgets primitifs et des réalisés 2015,

Le 1<sup>er</sup> Vice Président propose au Conseil Communautaire d'adopter les comptes administratifs 2015 pour le budget général et les budgets annexes comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		814 812,52	446 052,73		446 052,73	814 812,52
Opérations de l'exercice	3 772 164,13	4 428 548,23	883 047,00	897 296,07	4 655 211,13	5 325 844,30
<b>TOTAUX</b>	<b>3 772 164,13</b>	<b>5 243 360,75</b>	<b>1 329 099,73</b>	<b>897 296,07</b>	<b>5 101 263,86</b>	<b>6 140 656,82</b>
Résultats de clôture	0,00	1 471 196,62	431 803,66	0,00	0,00	1 039 392,96
Restes à réaliser			130 710,00	19 243,00	130 710,00	19 243,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>1 471 196,62</b>	<b>562 513,66</b>	<b>19 243,00</b>	<b>130 710,00</b>	<b>1 058 635,96</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>1 471 196,62</b>	<b>543 270,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>927 925,96</b>

COMPTE ANNEXE POUR ALSH						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 030,65	133 871,86		133 871,86	2 030,65
Opérations de l'exercice	233 317,85	233 317,85	51 410,58	58 418,63	284 728,43	291 736,48
<b>TOTAUX</b>	<b>233 317,85</b>	<b>235 348,50</b>	<b>185 282,44</b>	<b>58 418,63</b>	<b>418 600,29</b>	<b>293 767,13</b>
Résultats de clôture	0,00	2 030,65	126 863,81	0,00	124 833,16	0,00
Restes à réaliser			0,00		0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>2 030,65</b>	<b>126 863,81</b>	<b>0,00</b>	<b>124 833,16</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>2 030,65</b>	<b>126 863,81</b>	<b>0,00</b>	<b>124 833,16</b>	<b>0,00</b>

COMPTE ANNEXE POUR BATIMENTS RELAIS						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	2 052,24		6 132,90	0,00	8 185,14
Opérations de l'exercice	27 807,47	29 283,95	159 174,22	158 400,18	186 981,69	187 684,13
<b>TOTAUX</b>	<b>27 807,47</b>	<b>31 336,19</b>	<b>159 174,22</b>	<b>164 533,08</b>	<b>186 981,69</b>	<b>195 869,27</b>
Résultats de clôture	0,00	3 528,72	0,00	5 358,86	0,00	8 887,58
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>3 528,72</b>	<b>0,00</b>	<b>5 358,86</b>	<b>0,00</b>	<b>8 887,58</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>3 528,72</b>	<b>0,00</b>	<b>5 358,86</b>	<b>0,00</b>	<b>8 887,58</b>

**COMPTE ANNEXE POUR BOUCHERIE DE COMMENAILLES**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		4 900,00	6 000,00		6 000,00	4 900,00
Opérations de l'exercice	4 262,66	0,00	235 320,46	30 000,00	239 583,12	30 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>4 262,66</b>	<b>4 900,00</b>	<b>241 320,46</b>	<b>30 000,00</b>	<b>245 583,12</b>	<b>34 900,00</b>
Résultats de clôture	0,00	637,34	211 320,46	0,00	210 683,12	0,00
Restes à réaliser			53 939,00	66 800,00	53 939,00	66 800,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>637,34</b>	<b>265 259,46</b>	<b>66 800,00</b>	<b>264 622,12</b>	<b>66 800,00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>637,34</b>	<b>198 459,46</b>	<b>0,00</b>	<b>197 822,12</b>	<b>0,00</b>

**COMPTE ANNEXE POUR BOUCHERIE DE RUFFEY**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 143,00	4 503,11		4 503,11	1 143,00
Opérations de l'exercice	6 205,40	6 906,20	4 619,60	7 543,93	10 825,00	14 450,13
<b>TOTAUX</b>	<b>6 205,40</b>	<b>8 049,20</b>	<b>9 122,71</b>	<b>7 543,93</b>	<b>15 328,11</b>	<b>15 593,13</b>
Résultats de clôture	0,00	1 843,80	1 578,78	0,00	0,00	265,02
Restes à réaliser			28 800,00		28 800,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>1 843,80</b>	<b>30 378,78</b>	<b>0,00</b>	<b>28 800,00</b>	<b>265,02</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>1 843,80</b>	<b>30 378,78</b>	<b>0,00</b>	<b>28 534,98</b>	<b>0,00</b>

**COMPTE ANNEXE POUR BOUCHERIE DE SELLIERES**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser			64 000,00		64 000,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 000,00</b>	<b>0,00</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF BASE DE LOISIRS DE DESNES**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 987,48		9 721,61	0,00	11 709,09
Opérations de l'exercice	45 441,43	45 441,43	28 439,44	32 025,41	73 880,87	77 466,84
<b>TOTAUX</b>	<b>45 441,43</b>	<b>47 428,91</b>	<b>28 439,44</b>	<b>41 747,02</b>	<b>73 880,87</b>	<b>89 175,93</b>
Résultats de clôture	0,00	1 987,48	0,00	13 307,58	0,00	15 295,06
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>1 987,48</b>	<b>0,00</b>	<b>13 307,58</b>	<b>0,00</b>	<b>15 295,06</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>1 987,48</b>	<b>0,00</b>	<b>13 307,58</b>	<b>0,00</b>	<b>15 295,06</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF MAISON DES ETANGS**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		9 265,51	0,39		0,39	9 265,51
Opérations de l'exercice	32 009,39	31 257,14	10 282,72	14 143,62	42 292,11	45 400,76
<b>TOTAUX</b>	<b>32 009,39</b>	<b>40 522,65</b>	<b>10 283,11</b>	<b>14 143,62</b>	<b>42 292,50</b>	<b>54 666,27</b>
Résultats de clôture	0,00	8 513,26	0,00	3 860,51	0,00	12 373,77
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>8 513,26</b>	<b>0,00</b>	<b>3 860,51</b>	<b>0,00</b>	<b>12 373,77</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>8 513,26</b>	<b>0,00</b>	<b>3 860,51</b>	<b>0,00</b>	<b>12 373,77</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF MEDIATHEQUE**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1,12		230 494,10	0,00	230 495,22
Opérations de l'exercice	204 235,15	204 235,15	798 018,90	799 391,91	1 002 254,05	1 003 627,06
<b>TOTAUX</b>	<b>204 235,15</b>	<b>204 236,27</b>	<b>798 018,90</b>	<b>1 029 886,01</b>	<b>1 002 254,05</b>	<b>1 234 122,28</b>
Résultats de clôture	0,00	1,12	0,00	231 867,11	0,00	231 868,23
Restes à réaliser			270 500,00	220 012,00	270 500,00	220 012,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>1,12</b>	<b>270 500,00</b>	<b>451 879,11</b>	<b>270 500,00</b>	<b>451 880,23</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>1,12</b>	<b>0,00</b>	<b>181 379,11</b>	<b>0,00</b>	<b>181 380,23</b>

COMPTE ADMINISTRATIF NATURA 2000

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		9 356,58			0,00	9 356,58
Opérations de l'exercice	63 480,05	18 450,00			63 480,05	18 450,00
<b>TOTAUX</b>	<b>63 480,05</b>	<b>27 806,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>63 480,05</b>	<b>27 806,58</b>
Résultats de clôture	35 673,47	0,00	0,00	0,00	35 673,47	0,00
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>35 673,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 673,47</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>35 673,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 673,47</b>	<b>0,00</b>

COMPTE ADMINISTRATIF RAMI

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	2 929,61			28 390,44	2 929,61	28 390,44
Opérations de l'exercice	79 006,12	81 935,73	7 308,03	4 782,86	86 314,15	86 718,59
<b>TOTAUX</b>	<b>81 935,73</b>	<b>81 935,73</b>	<b>7 308,03</b>	<b>33 173,30</b>	<b>89 243,76</b>	<b>115 109,03</b>
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	25 865,27	0,00	25 865,27
Restes à réaliser			0,00		0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 865,27</b>	<b>0,00</b>	<b>25 865,27</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 865,27</b>	<b>0,00</b>	<b>25 865,27</b>



COMPTE ADMINISTRATIF VOIRIE						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		64 496,11		10 988,75	0,00	75 484,86
Opérations de l'exercice	283 106,91	226 562,10	1 312 619,32	1 201 328,04	1 595 726,23	1 427 890,14
<b>TOTAUX</b>	<b>283 106,91</b>	<b>291 058,21</b>	<b>1 312 619,32</b>	<b>1 212 316,79</b>	<b>1 595 726,23</b>	<b>1 503 375,00</b>
Résultats de clôture	0,00	7 951,30	100 302,53	0,00	92 351,23	0,00
Restes à réaliser			132 785,00	172 976,00	132 785,00	172 976,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>7 951,30</b>	<b>233 087,53</b>	<b>172 976,00</b>	<b>225 136,23</b>	<b>172 976,00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>7 951,30</b>	<b>60 111,53</b>	<b>0,00</b>	<b>52 160,23</b>	<b>0,00</b>

COMPTE ADMINISTRATIF ZA DES FOULLETONS						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		26 843,89	26 514,29		26 514,29	26 843,89
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>26 843,89</b>	<b>26 514,29</b>	<b>0,00</b>	<b>26 514,29</b>	<b>26 843,89</b>
Résultats de clôture	0,00	26 843,89	26 514,29	0,00	0,00	329,60
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>26 843,89</b>	<b>26 514,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>329,60</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>26 843,89</b>	<b>26 514,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>329,60</b>

Le Président sort pour le vote.

Vote : unanimité.

#### 4. Affectation des résultats

##### Proposition de délibération 9/16

Il est proposé au Conseil d'affecter les résultats comme suit :

##### *Budget annexe ALSH*

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	- 133 871,86 €		7 008,05 €	- €	- €	- 126 863,81 €
				- €		
FONCT	2 030,65 €	€ -	- €			2 030,65 €

Il est proposé au Conseil d'affecter les résultats comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	<b>2 030,65 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	2 030,65 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	<b>2 030,65 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

*Budget annexe Base de Loisir de Desnes*

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	9 721,61 €		3 858,97 €	- €	-	13 307,58 €
				- €	€	
FONCT	1 987,48 €	- €	0 €			1 987,48 €

Il est proposé au Conseil d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	<b>1 987,48 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 987,48 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

*Budget annexe Bâtiment Relais*

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	6 132,90 €		- 774,04 €	- €	- €	5 358,86 €
				- €		
FONCT	2 052,24 €	- €	1 476,48 €			3 528,72 €

Il est proposé au Conseil d'affecter les résultats comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	<b>3 528,72 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 528,72 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

*Budget annexe Boucherie de Commenailles*

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 6 000,00 €		- 205 320,46 €	- €	- €	- 211 320,46 €
				- €		
FONCT	4 900,00 €	- €	- 4 262,66 €			637,34 €

Il est proposé au Conseil d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	<b>637,34 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	637,34 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	<b>637,34 €</b>

*Budget annexe Boucherie de Ruffey*

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	- 4 503,11 €		2 924,33 €	- €	-	- 1 578,78 €
FONCT	5 646,11 €	4 503,11 €	700,80 €			1 843,80 €

Il est proposé au Conseil d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	<b>1 843,80 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 578,78 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	265,02 €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	<b>1 578,78 €</b>

*Budget annexe Maison des Etangs*

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	- 0,39 €		3 860,90 €	- €	- €	3 860,51 €
FONCT	9 265,51 €	€ -	- 752,25 €			8 513,26 €

Il est proposé au Conseil d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	<b>8 513,26 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	8 513,26 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €

*Budget annexe Médiathèque*

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	230 494,10 €		1 373,01 €	- €	-	231 867,11 €
				- €		
FONCT	1,12 €	- €	- €			1,12 €

Il est proposé au Conseil d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	<b>1,12 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1,12 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €

*Budget annexe Natura 2000*

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	- €		- €	- €	-	- €
				- €	€	
FONCT	9 356,58 €	- €	- 45 030,05 €			- 35 673,47 €

Il sera proposé de constater le résultat suivant :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>		
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		- €
Total affecté au c/ 1068 :		- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		35 673,47 €

*Budget annexe RAMI*

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	28 390,44 €		- 2 525,17 €	- €	- €	25 865,27 €
				- €		
FONCT	- 2 929,61 €	- €	2 929,61 €			- €

Il n'y a pas lieu d'affecter de résultat.

*Budget annexe Voirie*

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015  D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	10 988,75 €		- 111 291,28 €	- €	- €	- 100 302,53 €
				€		
FONCT	64 496,11 €		- 56 544,81 €			7 951,30 €

Il est proposé au Conseil d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	7 951,30 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	7 951,30 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	<b>7 951,30 €</b>

#### Budget annexe Zone d'activités des Foulletons

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015  D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 26 514,29 €		- €	- €	- €	- 26 514,29 €
				€		
FONCT	26 843,89 €	€	- €			26 843,89 €

Il est proposé au Conseil d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	26 843,89 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	26 514,29 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	329,60 €
Total affecté au c/ 1068 :	<b>26 514,29 €</b>



## Budget Général

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015  D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 446 052,73 €		14 249,07 €	- € - €	- €	- 431 803,66 €
FONCT	1260 865,25 €	446 052,73 €	656 384,10 €			1471 196,62 €

Il est proposé au Conseil d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	<b>1471 196,62 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	431 803,66 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1039 392,96 €
Total affecté au c/ 1068 :	<b>431 803,66 €</b>

Vote : Unanimité.

### 5. Approbation des comptes de gestion

Il est proposé au conseil d'approuver les comptes de gestion.

#### Proposition de délibération 10/16

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014 de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites dans ses écritures,

Considérant la régularité des opérations,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget général et des budgets annexes de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- DECLARER que le compte de gestion dressé pour le budget général et les budgets annexes, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Unanimité.

## **6. Vote des budgets**

Le Président explique que les budgets présentés sont le fruit du travail des commissions thématiques, de la Commission Finances et du Bureau. Depuis le débat d'orientation budgétaire, plusieurs arbitrages ont été réalisés :

- Une baisse des charges de fonctionnement,
- Une réduction des projets en investissement.

Malgré ces arbitrages, on constate un déséquilibre de 42 000 € environ sur la partie fonctionnement du budget général. Il sera proposé au Conseil d'augmenter les taux d'imposition de 2.5% pour compenser ce manque de recettes.

Les budgets primitifs sont présentés tour à tour (voir documents présentés). Les compléments suivants sont apportés.

### ***Voirie***

Le budget primitif Voirie est présenté au Conseil.

En dépenses d'investissement, une étude de 33 000 € est inscrite concernant la maîtrise d'œuvre pour l'étude et les travaux des ponts de Desnes, Ruffey, Toulouse et Villevieux.

Vote : unanimité.

### ***ZA des Foulletons***

Le budget primitif de la ZA des Foulletons est présenté au Conseil.

Il est prévu une vente de terrain sur la zone pour 48 000 €.

Vote : unanimité.

### ***Bâtiments Relais***

Il est prévu des travaux pour réparer les infiltrations dans l'un des bâtiments.

Vote : unanimité.

### ***Boucherie de Ruffey-sur-Seille***

Le budget primitif de la Boucherie de Ruffey sur Seille est présenté au Conseil.

Vote : unanimité.

### ***Boucherie de Commenailles***

Le budget primitif de la Boucherie de Commenailles est présenté au Conseil.

Sur 2016, le solde des travaux sont inscrits en investissement. Un emprunt est indiqué au BP 2016. Il est précisé que les recettes concernant le logement sont inscrites au budget général.

Vote : unanimité.

### ***Boucherie de Sellières***

Le budget primitif de la Boucherie de Sellières est présenté au Conseil.

Vote : unanimité.

### ***Accueil de loisirs***

Le budget primitif de l'accueil de loisirs est présenté au Conseil. Pour les charges de personnel, nous prévoyons toujours la somme la plus importante car nous adaptons l'encadrement à la fréquentation de l'accueil de loisirs.

Vote : unanimité.

### ***RAMI***

Le budget primitif du RAMI est présenté au Conseil.

Vote : unanimité.

### ***Médiathèque***

Le budget primitif de la Médiathèque est présenté au Conseil.

Il est demandé pourquoi les amortissements baissent cette année. Les amortissements impacteront le budget 2017 car les factures définitives n'ont été payées qu'au début 2016.

Vote : unanimité.

### ***Maison des Etangs***

Le budget primitif de la Maison des Etangs est présenté au Conseil.

Il est demandé pourquoi les charges de personnel doublent. Il est répondu que ce sont les heures de ménages et d'entretien du site qui ont été augmentées.

Vote : unanimité.

### ***Natura***

Le budget primitif Natura 2000 est présenté au Conseil.

Il est rappelé que le budget Natura 2000 est financé par l'Etat.

Vote : unanimité.

### ***Base de loisirs de Desnes***

Le budget primitif de la Base de Loisirs est présenté au Conseil.

Il est prévu en 2016 l'annulation des titres de loyers suite à la vente à Cap Réal.

Vote : unanimité.

### ***Budget général***

Le budget général est présenté au Conseil.

Les projets d'investissement prévus au budget général sont les suivants :

- Extension de la Maison médicale des Bords de Seille
- Entretien du bâtiment à Elan,
- Aménagement d'un bras mort de la Brenne à Chaumergy,
- Acquisition de foncier économique,
- Relocalisation de la boulangerie de Chaumergy,
- Fin des travaux de la boucherie de Commenailles,
- Réfection de la voiture de la boucherie de Ruffey,
- Installation de bornes de camping cars.

Les bornes de campings cars sont prévues à proximité des locaux de l'office du tourisme à Bletterans.

Il est demandé pourquoi il est prévu de subventionner le budget annexe Boucherie de Ruffey. Il s'agit de refaire la toiture du bâtiment et le Trésorier nous a autorisés à subventionner le budget annexe pour ce cas exceptionnel. La relance du locataire a permis de recouvrer en partie les loyers.

Vote : unanimité.

## **7. Vote des taux**

### ***Proposition de délibération 11/16***

Il est proposé au Conseil d'augmenter les taux d'imposition de 2.5%, afin de couvrir le déficit du budget général.

Les taux d'imposition seraient ainsi fixés comme suit à compter de 2016 :

	<b>Taux actuels</b>	<b>Taux votés</b>
<b>Contribution Foncière des Entreprises</b>	19,39	19.87
<b>Taxe d'Habitation</b>	10,37	10.63
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	1,33	1.36

### **Débat**

Le Président expose que le déséquilibre de 43 822 € de notre budget nous amène à proposer une augmentation des taux de 2.5% sur les différents critères de fiscalité. Il précise qu'il n'est pas un adepte de l'augmentation des impôts mais qu'il est des moments où nos choix sont contraints par des éléments externes (baisse des dotations notamment).

Il ajoute que nous avons fait des efforts de réductions des charges de fonctionnement dans tous les budgets. Cependant, nous avons atteint un seuil incompressible. En 2015, le Président avait demandé -2% au niveau des charges de fonctionnement dans tous les budgets. Les Vice-Présidents ont tous tenus cet engagement et au final le réalisé est globalement sensiblement en deçà des prévisions.

Cette année encore, le Président a demandé que tous les budgets de fonctionnement soient élaborés avec les marges réduites au strict minimum.

Le Président précise qu'il est important de continuer à donner de l'attractivité à notre territoire, de faire venir de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises, de développer le tourisme. Tout cela ne peut se faire sans investissement et que ceux-ci généreront les recettes demain.

Investir c'est également ouvrir des chantiers et donner du travail à nos entreprises locales.

Cependant, des choix ont été faits en matière d'investissement. Ils ont notamment été réduits pour le projet de la base de loisirs de Desnes où nous avons encore quelques études à mener avant de rouvrir le site dans de bonnes conditions en respectant les contraintes de sécurité.

La montée en puissance de la réduction des dotations doit également être prise en compte car elle ne va pas s'arrêter à 2017.

En 2014, nous perdions 29 602€ sur nos dotations. En 2017, ce sera 261 739 €. Ces baisses impactent plus fortement la communauté de communes et viennent s'ajouter aux transferts de charges (dématérialisation et autres) qui augmentent notre charge de travail sans compensation, l'augmentation des charges des compétences transférées non répercutées sur les communes

Enfin, sans un maintien minimal de l'effort fiscal nos dotations seront encore réduites. Selon cette logique, nous sommes aujourd'hui bénéficiaires du FPIC. Demain, nous risquons de devenir contributeur.

Nous n'avons jamais augmenté les taxes depuis 2011 et la création de la CCBR, sachant que les anciennes CC n'auraient pas augmenté leurs taxes depuis 2009.

Le Bureau a souhaité que cette augmentation soit la plus légère possible.

Il est souligné que, dans la perspective d'une fusion possible avec la CCCHS, on pourrait s'orienter vers une convergence des taux avec la CC voisine. Il est répondu qu'aujourd'hui, on est un peu en deçà en TH, TFNB et un peu en dessus en CFE. En augmentant, on passe légèrement au-dessus en TH, en CFE et on reste en deçà en TFNB. Dans tous les cas, les taux restent très proches et il n'y a pas d'écart significatif.

Daniel URBAIN a calculé l'impact que cela pourrait avoir sur les habitants. Par exemple, pour un foyer de Ruffey qui aurait une base d'imposition dans la moyenne, sa taxe d'habitation augmenterait de 8€ avec une hausse des taux de la CCBR de 2.5%.

Il est demandé si une augmentation a un effet sur le FPIC. Il est répondu que sans augmentation, nous perdons dans tous les cas le FPIC car notre effort fiscal est trop bas. Mais aujourd'hui, personne ne sait calculer quel impact aura cette évolution sur notre effort fiscal et si elle sera suffisante pour conserver le bénéfice du FPIC. Mais la réforme de la répartition des dotations s'oriente vers une part à l'effort fiscal.

Vote : unanimité.

## **8. Retrait de la délibération concernant l'adhésion du SIVOS au service partagé**

*Proposition de délibération 12/16*

Suite à la délibération du 16/12/2015 de la CCBR acceptant l'adhésion du SIVOS de Sellières au service partagé, la Préfecture, dans un courrier en date du 5/02/16, a jugé cette disposition illégale.

La convention passée avec le SIVOS s'appuie sur la Loi NOTRE qui modifie l'article L5211-4-2 du CGCT qui permet à un EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres et un ou plusieurs établissements publics rattachés soit à l'EPCI soit aux communes de se doter d'un service commun pour exercer les fonctions support (secrétariat, etc).

La Préfecture considère que les établissements publics rattachés aux communes ne peuvent être que les CCAS et non les syndicats.

Elle nous demande de retirer la délibération.

Il est proposé au Conseil de retirer la délibération du 16/12/2015.

Vote : unanimité.

### **9. Tableau des effectifs – évolutions du service partagé**

#### *Proposition de délibération 13/16*

Suite à la demande de la commune de Chapelle Voland de rejoindre le service partagé,

Suite au retrait de la délibération du 16/12/2016 concernant l'adhésion du SIVOS de Sellières au service partagé,

Vu l'avis de la Commission Personnel en date du 02/03/2016,

Il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> avril :

- Création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à 30H,
- Fermeture d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 35H et d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 24H.

Vote : unanimité.

### **10. Assurance statutaire - Adhésion au contrat de groupe du centre de gestion**

Le centre de gestion du Jura nous propose d'adhérer à un contrat de groupe pour l'assurance statutaire.

Quand un agent fonctionnaire est en arrêt maladie, il ne touche pas d'indemnité journalière de la part de sécurité sociale. C'est à la collectivité de lui maintenir son salaire. Par exemple, pour un agent fonctionnaire en arrêt maladie, son salaire est maintenu en intégralité pendant 3 mois. Cette assurance, obligatoire, rembourse une partie du salaire et des charges des agents en arrêt ou en congé maternité. Elle couvre aussi les frais liés aux accidents du travail, décès, maladie professionnelles, etc.

Le Centre de Gestion propose à toutes les collectivités du Jura d'adhérer à un contrat de groupe qui permet de négocier des tarifs et des services intéressants.

#### *Proposition de délibération 14/16*

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code des Assurances,

Il est proposé au Conseil de charger le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et de se réserver la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,

- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la CCBR une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Régime du contrat : capitalisation.

Vote : Unanimité.

### **11. Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance**

*Proposition de délibération 15/16*

La CCBR s'était associée au projet d'Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance, une structure visant à favoriser l'inclusion sociale des jeunes. Cette école a ouvert ses portes le 11/05/2015.

Elle a déjà accueilli 3 groupes de jeunes dont certains font partie de la CCBR.

L'école sollicite une subvention de 1 894 € comme prévu initialement.

*Proposition de délibération 16/15*

Vu le projet d'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance,

Vu les avis favorables du Bureau pour le soutien de cette initiative,

Le Conseil décide, à l'unanimité, de soutenir de verser à l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance une subvention de 1 894€.

Vote : Unanimité

### **12. Répartition du coût des travaux budget annexe boucherie de Ruffey / budget général**

*Proposition de délibération 16/16*

Le bâtiment de la Boucherie de Ruffey sur Seille se compose d'un logement et d'un commerce. Les loyers afférents au logement sont perçus sur le budget général. Les loyers afférents au commerce sont perçus sur le budget annexe.

La Trésorerie nous demande définir la clé de répartition lorsque des frais sont engagés pour l'entretien ou la réparation de l'ensemble du bâtiment et des parties communes.

Il est proposé au Conseil de fixer la clé de répartition de la façon suivante :

- 65% des frais attribués au commerce,
- 35% des frais attribués au logement.

Vote : Unanimité

### **13. Questions diverses**

#### ***CDCI***

Le Président rend compte des travaux de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. La réunion du 11/03 est repoussée au 18/03. Les communes de la CC des Coteaux de Haute Seille ont eu à se positionner sur le choix de la CC à laquelle elles souhaitent être rattachées. Sur 21 communes, 18 communes ont choisi de rejoindre la CCBR. Une proposition d'amendement va être déposée en ce sens à la CDCI. Pour qu'il soit accepté, il faut qu'il y ait 29 membres présents pour voter sur les 42 membres. Le vote doit se faire au  $\frac{3}{4}$ . Nous avons eu lundi une réunion de Bureau commune avec le Bureau de la CCCHS. Certains membres avaient besoin d'être rassurés sur leur avenir. Là où les compétences étaient communes, il n'y a pas de problème. Le personnel employé serait repris. Les deux points à retravailler sont le périscolaire et le sport.

#### ***Forges de BAUDIN***

Il est demandé quelle est la position de la CCBR sur la vente des Forges de Baudin qui ont été mises en vente par le Conseil Départemental sur le Bon Coin.

Philippe ANTOINE explique que les s Conseillers départementaux ont découvert la mise en vente du bien par la rumeur, le journal.

Il est demandé si le Président a le droit de son propre chef de vendre un bien. Il est répondu que cela dépend du montant de sa délégation.

L'annonce est relayée par le Bon coin mais émane d'un site spécialisé dans la vente aux enchères des biens des collectivités. La vente aura lieu fin mai/début juin.

Albert WOLF, secrétaire des Amis des Forges, annonce que le prix est largement inférieur au prix des Domaines. Il y a deux locataires et 1 association qui occupe les lieux et qui n'ont pas été prévenus.

#### ***Scolaire/périscolaire***

Il est demandé quel serait le calendrier de mise en place de la compétence scolaire et périscolaire si jamais il y a mariage avec la CCCHS. Le Président répond que l'étude est en cours. La CCCHS a la compétence périscolaire. Le Président explique que le transfert de charges est un élément important. En 2016, cette prise de compétence ne sera pas effective.

#### ***Arlay***



Mme le Maire d'ARLAY explique que la Préfecture a confirmé que la commune nouvelle d'Arlay rejoindra la CCBR au 1<sup>er</sup> mai 2016. Aujourd'hui, la commune est à la fois au sein de la CCCHS et de la CCBR.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 23H30.

**Le Président**

**Jean Louis MAITRE**